



29-31 juillet 2025 Genève (Suisse)

Conférence mondiale des présidents de parlement



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Nations
Unies

#6WCSP

Déclaration de haut niveau de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement¹ (Genève, 29-31 juillet 2025)

Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous

Nous, présidents de parlement du monde entier, sommes réunis afin de faire le point sur les nombreuses crises qui submergent le monde d'aujourd'hui et de réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent guider notre action parlementaire future.

Forts de notre rôle de présidents de parlement, nous pouvons contribuer à stimuler le débat public, à défendre les pratiques démocratiques au sein de nos parlements et à exercer une diplomatie parlementaire afin de faire progresser la paix et la compréhension entre les peuples. Par-dessus tout, nous pouvons exercer un leadership moral et servir de modèle à nos collègues parlementaires et aux citoyens en général.

Le monde dans la tourmente

Nous constatons avec inquiétude que la situation dans le monde n'est pas sensiblement meilleure aujourd'hui que lors de notre dernière réunion en 2021, durant la pandémie de COVID-19. À l'heure actuelle, presque partout dans le monde, nous observons un sentiment généralisé de malaise et d'anxiété. Ce sentiment reflète, selon nous, un manque de paix, entendue non seulement comme l'absence de conflit, mais aussi comme la satisfaction des besoins humains fondamentaux tant au niveau individuel qu'au niveau sociétal.

Il est particulièrement inquiétant de constater l'érosion rapide du multilatéralisme et la progression de perspectives égoïstes et à somme nulle qui ne tiennent pas compte des défis complexes du terrain. Les progrès vers un monde pacifique et la vision transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), qui ont inspiré nos déclarations passées, sont pratiquement au point mort. En particulier :

- nous assistons à une tendance croissante au mépris de l'état de droit et des menaces accrues qui pèsent sur la démocratie, tant au niveau national qu'international ;
- le nombre et l'ampleur des conflits à l'intérieur des pays et entre les pays, ainsi que les victimes civiles qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les enfants, ont augmenté ; faute d'être maîtrisés, ces conflits ont favorisé un contexte dans lequel les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme sont de plus en plus fréquentes ; le terrorisme et l'extrémisme violent restent des phénomènes très répandus à l'échelle mondiale ;
- la montée du nationalisme et la mise en œuvre de politiques protectionnistes sapent l'esprit de collaboration et de coopération entre les nations ; cette tendance menace les liens à l'échelle mondiale et remet en question les principes de coopération et de solidarité qui sous-tendent le multilatéralisme ;

F

¹ L'expression "présidents de parlement" désigne tous les présidents des parlements nationaux monocaméraux ou de l'une ou l'autre chambre des parlements nationaux bicaméraux, quel que soit leur titre officiel.

- la désinformation croissante et l'utilisation abusive des plateformes de communication mondiales ont conduit à une distorsion de la perception du public et des processus décisionnels ; ce phénomène est susceptible d'influencer les élections, les décisions politiques et les relations internationales ;
- les progrès en matière de promotion de l'inclusion, de l'accessibilité et du soutien aux personnes handicapées dans les fonctions politiques ont été lents, ce qui a entraîné une sous-représentation ; cette absence de représentation peut perpétuer des politiques qui ne répondent pas de manière adéquate aux besoins et aux droits des personnes handicapées ;
- le nombre de personnes déplacées de force n'a jamais été aussi élevé ;
- la reprise alarmante de la course à l'armement nucléaire, s'accompagnant de menaces croissantes d'utilisation d'armes et de l'érosion des normes de désarmement, constitue un risque existentiel pour la survie de l'humanité ;
- l'environnement politique est de plus en plus fracturé, les partis d'opposition étant trop souvent dépeints comme des ennemis et le terrain d'entente entre les factions politiques étant trop difficile à trouver ; le rôle des processus décisionnels fondés sur des données probantes et des vérités scientifiques fondamentales est remis en question ;
- Les capacités maximales de la planète, qui déterminent les limites de la durabilité, sont soumises à des pressions continues, sans que l'on puisse en voir la fin ; le monde est confronté à une urgence climatique et les pays en développement et les personnes en situation de vulnérabilité supportent la majeure partie du fardeau ;
- la pauvreté augmente à nouveau et les inégalités se creusent ;
- le pouvoir économique et financier se concentre de plus en plus entre les mains d'un petit nombre de personnes, mettant en péril les principes d'équité, d'égalité et de participation inclusive ; l'examen approfondi des structures de financement pourrait améliorer les perspectives pour combler les écarts existants, réduire les inégalités et encourager davantage la participation coopérative entre les nations ;
- les avancées en matière d'égalité des sexes et de réalisation des droits des femmes sont beaucoup trop lentes et se heurtent à des résistances et à des régressions dans un certain nombre de pays ;
- l'intolérance à l'égard des migrants et des réfugiés, des communautés religieuses, des peuples autochtones et des autres personnes en situation de vulnérabilité, y compris des apatrides, resurgit ;
- l'intelligence artificielle et d'autres technologies de l'information et de la communication émergentes pénètrent tous les aspects de l'existence humaine et les outils visant à protéger les personnes et les institutions sont très limités ;
- les jeunes restent fortement sous-représentés dans les processus décisionnels politiques, alors que ce sont eux et les générations futures qui seront les plus touchés par le manque d'efforts visant à relever tous les défis susmentionnés.
- l'architecture politique et économique internationale actuelle n'est pas en mesure de répondre à tous ces défis et crises contemporains.

Pour sortir du contexte des progrès lents, des revers et des menaces émergentes, nous ne devons pas nous contenter de nous attaquer à leurs causes principales. Nous devons avant tout faire appel à un sentiment fondamental d'humanité partagée afin de travailler ensemble en vue d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère, qui est solidement fondé sur la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Tant qu'il n'y aura pas de justice et que l'impunité prévaudra pour les auteurs de ces actes, il n'y aura pas de paix véritable pour les personnes qui vivent des situations d'exclusion, d'exploitation, de violence, de discrimination et de déni des droits et libertés fondamentaux.

Transitions clés vers la paix, la justice et la prospérité

Inspirés par les valeurs et les principes de l'UIP, ainsi que par les résultats des principaux processus des Nations Unies au cours de ces dernières années, nous sommes parvenus à la conclusion que la construction d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère nécessite les grandes transitions politiques ci-après :

- Assurer le respect total et constant du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, y compris la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de manière cohérente et non sélective.

- Mettre en place des institutions solides, transparentes et redevables pour maintenir la paix et la justice. Cela implique notamment de réformer les systèmes judiciaires, de renforcer l'application de la loi et de veiller à ce que les structures de gouvernance soient inclusives et équitables.
- Donner la priorité à la prévention des conflits et investir dans ce domaine, tout en redéfinissant la "sécurité" de manière plus large, en associant le concept traditionnel fondé sur la puissance militaire aux approches de la sécurité humaine et de la sécurité commune² afin de réaliser une sécurité globale et durable.
- Promouvoir l'utilisation pacifique, sûre, ouverte et inclusive des technologies de l'information et de la communication (TIC) conformément au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, et unir les efforts pour prévenir et lutter contre la cybercriminalité et les cyberactivités malveillantes en soutenant la coopération mondiale et régionale, le renforcement des capacités et le comportement responsable des États dans le cyberspace, notamment par le biais des Nations Unies et de ses organismes spécialisés, tout en respectant la vie privée et les autres droits fondamentaux.
- Intégrer plus efficacement les ODD dans les politiques, stratégies et budgets nationaux afin de fournir une approche intégrée de l'éradication de la pauvreté, de la lutte contre les changements climatiques, de la réduction des inégalités et de la promotion de la paix, de la justice et de la prospérité.
- Faire évoluer le paradigme économique actuel vers un modèle davantage axé sur les personnes et fondé sur la coopération, la solidarité, l'inclusion et la durabilité. Des modèles économiques tels que l'économie des soins rémunérés, l'économie verte et l'économie circulaire, entre autres, doivent être intégrés. La transition visant à s'éloigner de l'économie basée sur les combustibles fossiles doit s'accélérer si nous voulons jouir d'un avenir durable sur cette planète. Parallèlement, ce changement doit être soigneusement planifié, en tenant compte des différentes circonstances et priorités nationales. La coopération doit être la force motrice de l'innovation scientifique et technologique afin que l'humanité devienne meilleure.
- Investir davantage dans la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement et d'autres biens publics qui bénéficient directement aux personnes. Les dépenses pour les programmes sociaux et les infrastructures publiques doivent être considérées comme des *investissements* pour l'avenir et non comme des coûts actuels. Les mesures d'austérité dictées par les déficits budgétaires et d'autres impératifs financiers doivent être calibrées de manière à protéger d'abord les personnes en situation de vulnérabilité.
- Promouvoir l'égalité des sexes, en droit et en pratique, dans tous les domaines et à tous les niveaux, en particulier dans les parlements, mais également dans les institutions internationales, la société civile et le secteur des entreprises, en tant que condition nécessaire à la paix, au développement et à la justice. Le monde ne peut se permettre de gaspiller 50 % de ses talents. La parité hommes-femmes dans les parlements est une étape essentielle de la transition significative vers la réalisation de l'égalité des sexes et du respect des droits des femmes partout dans le monde. Les lois, les politiques et les budgets doivent être analysés et contrôlés au prisme de l'égalité entre les hommes et les femmes afin de s'assurer d'obtenir des résultats équitables et de soutenir une culture de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes.
- Donner aux jeunes les moyens d'agir, mettre à profit leurs points de vue et leur potentiel, renforcer leur confiance en matière d'élaboration des politiques et tirer parti de leur esprit d'innovation afin qu'ils puissent mieux contribuer à la résolution des problèmes mondiaux. Il s'agit notamment de renforcer la participation politique et le leadership des jeunes hommes et des jeunes femmes et de mettre en place des politiques publiques adaptées aux besoins des jeunes dans tous les domaines.
- Valoriser la diversité dans nos sociétés comme un atout à cultiver et à protéger et non comme une menace à craindre, notamment en veillant à ce que les droits de tous les individus, tels qu'ils sont reconnus dans le cadre du droit international des droits de l'homme, soient respectés et protégés. Une meilleure prise en compte de la diversité des expériences et de l'enrichissement mutuel des idées et des cultures, ce qui accroît les connaissances, conduit à l'innovation et facilite les efforts de tous les acteurs pour faire face aux complexités de ce siècle. Une connaissance accrue de notre diversité peut également contribuer à la

² La *sécurité humaine* met l'accent sur la protection des individus contre les menaces que sont la peur, le manque et l'indignité en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité et de la souffrance humaine. La *sécurité commune* incarne l'idée qu'aucune nation ne peut atteindre la sécurité seule, aux dépens d'une autre, et que la meilleure façon pour les pays de construire la sécurité est la coopération, la réciprocité et le multilatéralisme.

tolérance, à l'acception et à la compréhension mutuelle entre les personnes, les communautés et les groupes, créant ainsi les conditions d'une paix durable. Les migrations contribuent depuis longtemps à la diversité et au développement et peuvent être gérées de manière appropriée afin d'en maximiser les avantages pour les pays d'accueil et les pays d'origine.

- Admettre l'idée que les problèmes mondiaux exigent une action collective fondée sur la prise de conscience qu'aucun État ou groupe d'acteurs ne peut relever seul ces défis mondiaux. L'engagement multilatéral est le moyen le plus efficace pour les pays de trouver des solutions aux questions brûlantes de notre époque, du désarmement et de la non-prolifération nucléaires aux changements climatiques, en passant par la stabilité financière mondiale, la santé mondiale, le commerce international, l'intelligence artificielle et les migrations. Les mécanismes multilatéraux de coopération tels que le G7, le G20, les BRICS, l'OCDE et d'autres doivent travailler en étroite collaboration et coordination avec le système multilatéral dirigé par l'ONU.
- Renforcer la pratique de la démocratie dans nos pays et dans les relations internationales, en mettant fortement l'accent sur la collaboration multilatérale, et défendre les valeurs démocratiques de transparence, de dialogue inclusif et de promotion et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la vie politique et la société. Les parlements, en tant que principale institution représentative de la nation, ont la responsabilité particulière d'incarner les pratiques et les valeurs démocratiques, et d'assurer la redevabilité.

Notre engagement pour l'avenir

Nous saluons le Pacte pour l'avenir adopté par les Nations Unies en septembre 2024, ainsi que le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures qui l'accompagnent. Il s'agit du dernier effort en date de la communauté mondiale pour reconstituer l'ordre multilatéral sur des bases plus solides, donner un coup d'accélérateur aux ODD et trouver un terrain d'entente sur les questions clés de notre époque.

Nous soulignons le rôle crucial des organisations parlementaires et de la coopération interparlementaire dans la gouvernance mondiale, en particulier pour soutenir le respect des normes et des principes du droit international, la consolidation et le maintien de la paix, les droits de l'homme et le développement durable.

Nous prenons tout particulièrement note de la Mesure 55 du Pacte pour l'avenir qui appelle à accroître la participation des parlements aux travaux de l'ONU, y compris à ses processus intergouvernementaux, qui s'appuie sur 25 ans d'interaction croissante entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Nous notons avec satisfaction l'action de l'UIP visant à démocratiser la gouvernance mondiale en ouvrant le système multilatéral dirigé par l'ONU à la contribution des parlements et des parlementaires.

Compte tenu de ce contexte, nous nous efforcerons de prendre les mesures suivantes :

- intensifier les efforts pour mettre en place un multilatéralisme plus fort et plus efficace, avec les Nations Unies en son centre, qui soit au service des peuples et de la planète ;
- contribuer à une réforme efficace des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité, et de l'architecture financière mondiale, en faveur de sociétés pacifiques, justes et inclusives, afin d'atteindre les ODD et de combler le déficit de financement des pays en développement ;
- appuyer un système commercial multilatéral équitable, ouvert et non discriminatoire, avec l'Organisation mondiale du commerce en son centre, et favoriser un environnement propice au commerce et à l'investissement pour tous ;
- accroître la connaissance au sein des parlements des principaux accords des Nations Unies, tels que le Pacte pour l'avenir, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur la lutte contre les changements climatiques, le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte mondial sur les réfugiés et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing afin que, dans chaque contexte national, les engagements soient mis en œuvre au moyen de lois, de réglementations, de politiques et de budgets ;
- encourager le contrôle parlementaire sur les positions prises, y compris les accords convenus, par les gouvernements à l'ONU et dans d'autres forums internationaux ;
- partager les connaissances avec les citoyens et le grand public en général des principaux accords des Nations Unies afin de favoriser une meilleure appropriation et compréhension de leurs objectifs par les pays ;

- favoriser une participation plus active de nos parlements aux principaux processus des Nations Unies et autres processus mondiaux afin d'apporter une contribution et de renforcer l'appropriation parlementaire des résultats pertinents, en accordant une attention particulière à l'inclusion de toutes les principales forces politiques, ainsi qu'à la participation des femmes et des jeunes ;
- faciliter l'égalité hommes-femmes et une plus grande représentation des jeunes ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité et d'autres groupes sous-représentés dans nos parlements afin de mieux refléter leur part de la population générale et d'assurer leur participation et leur influence ; il s'agit notamment de faire en sorte que les parlements soient des environnements sûrs, exempts de discrimination et de violence ;
- ouvrir nos parlements à une plus large participation au processus législatif de la société civile, du monde des affaires, de la communauté scientifique, des syndicats, des communautés religieuses, des groupes minoritaires ainsi que des citoyens dans toute leur diversité ;
- renforcer la confiance et incarner l'espoir pour notre avenir commun par le biais des travaux de l'UIP en matière de dialogue interconfessionnel ;
- mettre en œuvre la diplomatie parlementaire en complément des efforts gouvernementaux, afin de prévenir et résoudre les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, en engageant un dialogue direct avec tous les acteurs concernés et en accordant la priorité à la sécurité des civils et au respect du droit international humanitaire ;
- reconnaître et promouvoir la diplomatie scientifique en tant qu'outil essentiel pour résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté, éclairer les processus de prise de décision et faire progresser les objectifs diplomatiques de manière plus générale ; les parlements doivent soutenir activement l'intégration de l'expertise scientifique dans les efforts diplomatiques et avoir recours à des approches fondées sur des données probantes afin d'élaborer des politiques mieux informées ;
- soutenir la prévention des souffrances humaines causées par les armes et garantir la surveillance parlementaire des engagements pris en matière de désarmement, de contrôle des armes et de non-prolifération des armes de destruction massive ;
- encourager les auditions parlementaires qui examinent, entre autres, les causes profondes des conflits et de l'insécurité, telles que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire, les maladies, la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination ;
- participer activement aux efforts au niveau mondial pour régler et exploiter le potentiel des technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, afin d'en maximiser les avantages et d'en minimiser les risques ;
- soutenir un plan d'action pour renforcer les compétences numériques des parlementaires et de l'administration parlementaire, afin que le parlement soit une institution moderne, équipée pour façonner notre avenir numérique, notamment en ce qui concerne la réglementation éthique de l'intelligence artificielle ;
- promouvoir des processus législatifs inclusifs et efficaces, afin de soutenir une culture de respect mutuel, de dialogue et de compréhension dans le cadre des délibérations parlementaires, en veillant à ce que toutes les voix, tous les points de vue et tous les groupes d'intérêt soient entendus et appréciés à leur juste valeur ;
- envisager la création d'une commission parlementaire du futur pour traiter les questions transversales émergentes dans les parlements où une telle commission n'est pas encore en place.

Nous remercions nos hôtes, la Confédération helvétique, l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le soutien qu'ils ont apporté à notre Conférence, ce qui est une nouvelle illustration du partenariat étroit entre l'UIP et l'ONU, soit l'une des clés pour faire de ce monde un endroit meilleur où existent des voies vers la paix et la justice pour tous.

N.B. Nous reconnaissons qu'en raison de leur position constitutionnelle ou d'autres facteurs, certains présidents de parlement ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond et ne doivent donc pas être considérés comme apportant un soutien spécifique à toutes les sections. Néanmoins, au nom de leurs chambres, ils reconnaissent l'importance des questions soulevées et les intentions de leurs collègues de proposer des solutions spécifiques.